



48/2023

MAIRIE



Lit-et-Mixe

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le vingt juillet 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire.

**PRESENTS :** Mme M.J RUSKONE - M. J.WATIER - M D.DUFAU - M. S. LABAT - Mme L. LESBATS - M. T. LAMARQUE - Mme E. TROUILLET - Mme I. DUPONT - M. F.PEHAU - M. C VIGNEAU - M. G NAPIAS - Mme C GUILLET - Mme I LESBATS - M G VILLENAVE

**ABSENTS :** Mme V. DOUET, Mme S. CHAMPILOU, M. T. DEVERT, Mme C. LACOSTE, M S GILBERT excusés

**POUVOIRS :** Mme V. DOUET donne pouvoir à Mme I. LESBATS- Mme S. CHAMPILOU donne pouvoir à M. J. WATIER - M. T. DEVERT donne pouvoir à M. S. LABAT - Mme C. LACOSTE donne pouvoir à M D.DUFAU - M S GILBERT donne pouvoir à M. C VIGNEAU

Mme LESBATS Isabelle est élue secrétaire de séance

**Membres en exercice : 19 Présents : 14 Procuration : 5**

### **OBJET : Renouvellement de la mise à disposition des locaux communaux à l'Office de Tourisme communautaire « Côte Landes Nature »**

La mise à disposition des locaux communaux au profit de l'Office de Tourisme communautaire fait l'objet d'une convention renouvelée annuellement.

**Considérant** que le renouvellement de la convention n'a pas été formalisée en 2022, il convient de régulariser cette situation afin de percevoir la redevance de 1500.00 € afférente à cette mise à disposition pour l'année 2022,

**Considérant** cette mise à disposition reste pérenne dans le temps, sans modification des termes de la convention,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°43/2013 en date du 06 juin 2013 approuvant la mise à disposition des locaux de la Commune de Lite et Mixe au profit de l'Office de Tourisme intercommunal Côte Landes Nature

**VU** le code de la commande publique

Ayant entendu l'exposé de Mr Jean WATIER, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide:

- **de voter** le renouvellement de la convention pour une durée de trois ans.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention ainsi que toutes les pièces relatives à cette décision.
- **de recouvrir** les sommes dues au titre de l'occupation depuis le 1er juillet 2022

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme.*

**Le Maire,**

Gérard NAPIAS

